G 15-1

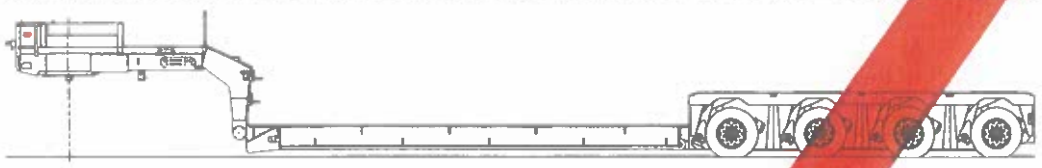
NOTICE DESCRIPTIVE DE LA SEMI-REMORQUE MODULAIRE

NOOTEBOOM

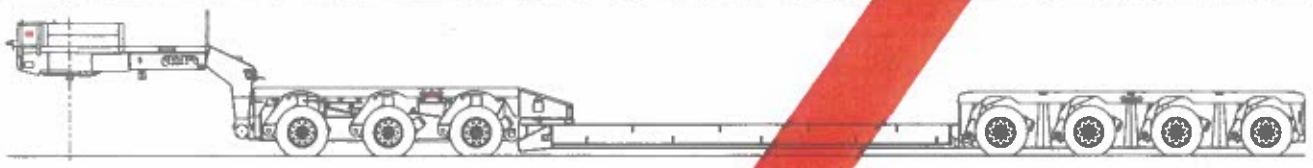
TYPE EURO-120-34P

n° XMREUR00060000665 (Col de cygne)
n° XMREUR00260000665 (Module d'essieux AR)
n° XMREUR00460000665 (Module d'essieux AV)
n° XMREUR01160000665 (Plateau télescopique)

Configuration Semi-remorque 4 lignes essieux avec Col de cygne + Plateau fixe + Module d'essieux AR



Configuration Semi-remorque 7 lignes essieux avec Col de cygne + Module d'essieux AV + Plateau fixe + Module d'essieux AR



0. GENERALITES

0.1.	Constructeur :	ROYAL NOOTEBOOM Trailers B.V. – Nieuweweg 190 - PO Box 155 – NL-6600 AD WIJCHEN *(Pays-Bas)*
0.2.	Marque :	**NOOTEBOOM**
0.4.	Dénomination commerciale :	EURO-120-34P
0.5.	Catégorie internationale :	O4
0.6.	Genre :	SREM
0.7.	Type :	**EURO-120-34P**
	0.7.1. Décodage des TVV :	
	Le type se décompose en 3 groupes de caractères signifiant :	
	4 premiers caractères : Gamme de véhicule :	EURO
	2 caractères suivants : Masse maxi arrondie en t :	120
	2 caractères suivants: Nombre d'essieux :	34 = 3 *(Bissel)* + 4 *(Sem)*
	1 dernier caractère : Configuration d'essieux :	P = Ligne d'essieux pendulaire

1. CONSTITUTION GENERALE

Module d'essieux AV :

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 3 lignes de 2 ½ essieu, 4 roues par ligne en monte simple

1.2. Dimensions des pneumatiques :

Dimensions	Indice mini Charge/Vitesse	Rayon dynamique des pneumatiques	Charge maximale admissible en simple à la vitesse de [1] 100 km/h	80 km/h	70 km/h	60 km/h	50 km/h
385/70 R 19,5	150/147 J	434 mm	6700 kg	6968 kg	7169 kg	7370 kg	7504 kg

1.3. Constitution du châssis : Châssis constitué de deux longerons en I en acier, entretoisés par des traverses et tôle d'acier soudé.

Module d'essieux AR :

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 4 lignes de 2 ½ essieu, 4 roues par ligne en monte simple

1.2. Dimensions des pneumatiques :

Dimensions	Indice mini Charge/Vitesse	Rayon dynamique des pneumatiques	Charge maximale admissible en simple à la vitesse de [1] 100 km/h	80 km/h	70 km/h	60 km/h	50 km/h
385/70 R 19,5	150/147 J	434 mm	6700 kg	6968 kg	7169 kg	7370 kg	7504 kg

1.3. Constitution du châssis : Châssis constitué d'un caisson en tôle d'acier soudé, en forme d'oméga inversé.

Col de cygne :

1.3. Constitution du châssis : Col de cygne décrochable constitué de deux longerons en caisson, articulé hydrauliquement sur un caisson vertical central.

1.3.1. Dispositif d'attelage : Pivot d'attelage 3½" à une position.

Plateau télescopique :

1.3. Constitution du châssis : Châssis constitué de deux poutres caisson en tôle d'acier soudé, télescopique x1 *(course 5,250 mm avec positions intermédiaires de verrouillage).*

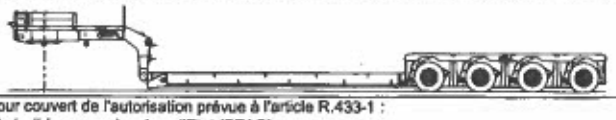
Pour circuler sous couvert de l'article R.433-1 du Code de la Route, le certificat d'immatriculation doit porté la mention suivante : TE EXCLUSIF – R.322-2

La réception et l'immatriculation de ce véhicule ne pouvant être interprétées comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être accordée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

2. POIDS ET DIMENSIONS *(en kg et m)*

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière du véhicule. Les dimensions et poids exactes du véhicule sont inscrits sur le certificat de conformité.

Configuration Semi-remorque 4 lignes essieux avec col de cygne + plateau fixe + module d'essieux AR



		HORS CODE
2.3.	Masse en charge maxi admissible pour couvert de l'autorisation prévue à l'article R.433-1 :	
2.3.1.	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	92000
	A la vitesse maximale de :	80 km/h
2.4.	Masse en charge techniquement admissible :	92000
2.5.	Charges maximales admissibles :	
2.5.1.	Sur l'essieu 1 :	13000
2.5.2.	Sur l'essieu 2 :	13000
2.5.3.	Sur l'essieu 3 :	13000
2.5.4.	Sur l'essieu 4 :	13000
2.5.5.	Sur l'attelage du col de cygne :	40000
2.7.	Voie arrière *(essieux 1 + 2 + 3 + 4)* :	
2.7.1.	Voie de chaque ½ essieu :	0,535
2.7.2.	Entre-axe entre ½ essieux :	1,770
2.8.	Empattement :	
2.8.1.	Distance pivot d'attelage à essieu 1 :	12,340
2.8.2.	Empattement entre essieux consécutifs module d'essieux AR :	1,510
2.8.3.	Distance pivot d'attelage semi à axe train roulant module d'essieux AR :	13,605
2.9.	Poids à vide en ordre de marche :	
2.9.0.	Total :	24100
2.9.1.	Sur la ligne de ½ essieu 1 :	3800
2.9.2.	Sur la ligne de ½ essieu 2 :	3800
2.9.3.	Sur la ligne de ½ essieu 3 :	3800
2.9.4.	Sur la ligne de ½ essieu 4 :	3800
2.9.5.	Sur l'attelage du col de cygne :	8900
2.10.	Porte-à-faux avant :	1,070
2.10.1.	Rayon maxi de balayage avant :	1,320
2.11.	Porte-à-faux arrière *(mesuré en arrière de la ligne de ½ essieu 4)* :	
2.11.2.	Sans ferrures ni accessoires :	0,660
2.11.3.	Avec ferrures et accessoires :	0,660
2.12.	Longueur hors tout :	17,600
2.12.1.	Longueur entre axe attelage à AR hors tout :	16,530
2.13.	Largeur tout :	2,840 à 3,900

Configuration Semi-remorque 7 essieux



col de cygne + module d'essieux AV + plateau fixe + module d'essieux AR

		HORS CODE : TE EXCLUSIF	
2.3.	Masse en charge maxi admissible pour couvert de l'autorisation prévue à l'article R.433-1 :		
2.3.1.	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	119000	121500
	A la vitesse maximale de :	80 km/h	50 km/h
2.4.	Masse en charge techniquement admissible :	119000	121500
2.5.	Charges maximales admissibles :		
2.5.1.	Sur la ligne du ½ essieu 1 :	14000	14000
2.5.2.	Sur la ligne du ½ essieu 2 :	14000	14000
2.5.3.	Sur la ligne du ½ essieu 3 :	14000	14000
2.9.4.	Sur la ligne de ½ essieu 4 *(ligne de ½ essieu 1 du module AR)* :	13000	13000
2.9.5.	Sur la ligne de ½ essieu 5 *(ligne de ½ essieu 2 du module AR)* :	13000	13000
2.9.6.	Sur la ligne de ½ essieu 6 *(ligne de ½ essieu 3 du module AR)* :	13000	13000
2.9.7.	Sur la ligne de ½ essieu 7 *(ligne de ½ essieu 4 du module AR)* :	13000	13000
2.5.8.	Sur l'attelage du col de cygne :	25000	27500
2.6.	Voie avant *(lignes de ½ essieu 1 + 2 + 3)* :		
2.6.1.	Voie de chaque ½ essieu :	0,695	
2.6.2.	Entre-axe entre ½ essieux :	1,730	
2.7.	Voie arrière *(essieux 4 + 5 + 6 + 7)* :		
2.7.1.	Voie de chaque ½ essieu :	0,535	
2.7.2.	Entre-axe entre ½ essieux :	1,770	
2.8.	Empattement :		
2.8.1.	Distance pivot d'attelage à l'axe de la ligne de ½ essieu 1 :	3,980	
2.8.2.	Empattement entre essieux consécutifs module d'essieux AV :	1,500	
2.8.3.	Distance de l'axe de la ligne du ½ essieu 3 à l'axe de la ligne du ½ essieu 4 :	9,010	
2.8.4.	Empattement entre essieux consécutifs module d'essieux AR :	1,510	
2.8.5.	Distance du pivot au milieu du train roulant du module d'essieux AV *(EB)* :	5,480	
2.8.6.	Distance du pivot au milieu du train roulant du module d'essieux AR *(EM)* :	18,255	
2.8.7.	Empattement E fictif *(au sens de l'annexe à la CM n°2003-27 du 22.04.2003)* :	15,124	15,276
2.9.	Poids à vide en ordre de marche :		
2.9.0.	Total :	33200	
2.9.1.	Sur la ligne de ½ essieu 1 :	4100	
2.9.2.	Sur la ligne de ½ essieu 2 :	4100	
2.9.3.	Sur la ligne de ½ essieu 3 :	4100	
2.9.4.	Sur la ligne de ½ essieu 4 *(ligne de ½ essieu 1 du module AR)* :	4300	
2.9.5.	Sur la ligne de ½ essieu 5 *(ligne de ½ essieu 2 du module AR)* :	4300	
2.9.6.	Sur la ligne de ½ essieu 6 *(ligne de ½ essieu 3 du module AR)* :	4300	
2.9.7.	Sur la ligne de ½ essieu 7 *(ligne de ½ essieu 4 du module AR)* :	4300	
2.9.8.	Sur l'attelage du col de cygne :	8000	
2.10.	Porte-à-faux avant :	1,070	
2.10.1.	Rayon maxi de balayage avant :	1,320	
2.11.	Porte-à-faux arrière *(mesuré en arrière de la ligne de ½ essieu 7)* :		
2.11.2.	Sans ferrures ni accessoires :	0,660	
2.11.3.	Avec ferrures et accessoires :	0,660	
2.12.	Longueur hors tout :	22,250	
2.12.1.	Longueur entre axe attelage à AR hors tout :	21,180	
2.13.	Largeur tout :	2,840 à 3,900	

NOTA : (1) Valeur maximum sous couvert de l'autorisation délivrée selon l'article R.433-1 du Code de la Route. Majoration comme l'autorise l'appendice 8 de la Directive 92/23/CEE

Notice descriptive de la semi-remorque modulaire NOOTEBOOM type EURO-120-34P

5. SUSPENSION

Module d'essieux AV :

5.1. Avant *(essieu du bissel)* : ..... Suspension hydraulique NOOTEBOOM type HP 3/14 avec accumulateurs sous pression d'azote conforme à la réglementation APG.

Module d'essieux AR :

5.2. Arrières *(essieux 1 et 2 et 3)* : ..... Suspension hydraulique NOOTEBOOM type HR 5/16 avec accumulateurs sous pression d'azote conforme à la réglementation APG.

6. DIRECTION

Module d'essieux AV :

6.1. Type de direction : ..... Lignes de ½ essieu 1 et 2 et 3 dirigés hydrauliquement

6.4. Description du fonctionnement : ..... Le système est hydraulique a double circuit. Par une liaison par flexibles actionnant les 2 vérins hydrauliques émetteurs situés dans le col de cygne. ceux-ci commandent, grâce à deux vérins récepteurs situés dans le châssis à l'arrière du véhicule, le braquage de la ligne de ½ essieu 3, celle-ci entraînant le braquage différentiel des lignes de ½ essieu 1 et 2 par l'intermédiaire de bielles.

Module d'essieux AR :

6.1. Type de direction : ..... Essieux 1 et 2 et 3 et 4 et 5 dirigés hydrauliquement

6.4. Description du fonctionnement : ..... Le système est hydraulique a double circuit. Par une liaison par flexibles actionnant les 2 vérins hydrauliques émetteurs situés dans le col de cygne. ceux-ci commandent, grâce à deux vérins récepteurs situés dans le châssis à l'arrière du véhicule, le braquage de l'essieu 5, celui-ci entraînant le braquage différentiel des essieux 1, 2, 3 et 4 par l'intermédiaire de bielles.

Col de cygne :

6.1. Type de direction : ..... Commande de direction hydraulique double. La rotation de la plaque d'attelage, sur laquelle est fixée le pivot, entraîne la rotation d'un bras articulé actionnant les 4 vérins hydrauliques émetteurs (2x2) situés dans le col de cygne.

7. FREINAGE

Module d'essieux AV :

¼ essieux SAF type RSMP 9030 *(capacité 2x9000 kg à 105 km/h)* avec freins SAF SN 300x150 *(SN 3015-8S)*, garnitures BREMSKERL 6386 *(PV RWTÜV TDB0074)*

7.1. Frein de service : ..... Pneumatique 2 conduites *(13R09-06)* avec valve relais d'urgence, équipés de leviers de freins autorégleurs.

7.2. Répartiteur de freinage : ..... Modulation de l'effort de freinage en fonction de l'état de charge sur les roues par système électronique intégré au calculateur EBS *(capteur de pression de suspension sur l'essieu 2)*.

7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : ..... Oui. Système catégorie A de marque WABCO type "Trailer EBS D" *(PV n° EB 124.1E)* de configuration 2S/2M

Position des capteurs			Régulation		
Ligne d'essieu 1	Ligne d'essieu 2	Ligne d'essieu 3	Ligne d'essieu 1	Ligne d'essieu 2	Ligne d'essieu 3
	X		Côté par côté		

Branchement : L'alimentation électrique est obligatoirement réalisée par l'intermédiaire d'une prise ISO 7638:1997 à 5 ou 7 broches. Le conducteur doit être informé de toute défaillance du système de freinage ou de sa transmission par l'allumage de voyants conforme au règlement ECE 13R09-06 situé au tableau de bord du véhicule tracteur.

7.2.2. Fonctionnement en mode "dégradé" : ..... En cas de défaillance d'un élément du système EBS, 2 fonctions permettent d'obtenir les efficacités prescrites :

Fonction "redondance" : Permet d'obtenir un freinage commandé par la partie pneumatique seule sans correction et sans anti-blocage

Fonction "freinage d'urgence" : Permet d'obtenir une pression maximale dans les vases de freins lorsque la pression de commande pneumatique est supérieure à 90% de la pression du réservoir

7.4. Frein de stationnement : ..... Par vases à ressort actionnant les leviers de freins de 2 des 3 lignes de ½ essieu

Disposition des essieux freinés :		
Ligne d'essieu 1	Ligne d'essieu 2	Ligne d'essieu 3
	X	X

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1. Frein de service : ..... Par air sous pression

7.5.3. Frein de stationnement : ..... Par ressort *(vases à ressort)*

7.6. Assistance des freins : ..... Non

7.7. Réservoir d'énergie : ..... Freinage : 2 réservoirs de 10 litres et 4 réservoirs de 40 litres d'air comprimé pour un volume total de 180 litres

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : ..... Celui du véhicule tracteur

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : ..... Celui du véhicule tracteur

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : .. Par vidange des réservoirs

7.8. Type de freins : ..... A tambours à cames en S

7.10. Circuit de freinage pour la remorque :

7.10.1. Frein en cas de rupture de la conduite d'alimentation : .. Automatique par réserve d'air sur le véhicule *(actionnement de la valve relais d'urgence)*

Module d'essieux AR :

Essieux SAE-GIGANT type SPS 07008 *(capacité par demi-essieu 7000 kg à 105 km/h)* avec freins SAE-GIGANT 3515, garnitures BERAL 1541 *(PV RWTÜV TDB0308 du 13.09.2004)*

7.1. Frein de service : ..... Pneumatique 2 conduites *(13R09-06)* avec valve relais d'urgence, équipés de leviers de freins autorégleurs.

7.2. Répartiteur de freinage : ..... Modulation de l'effort de freinage en fonction de l'état de charge sur les roues par système électronique intégré au calculateur EBS *(capteur de pression de suspension sur l'essieu 2)*.

7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : ..... Oui. Système catégorie A de marque WABCO type "Trailer EBS D" *(PV n° EB 124.1E)* de configuration 4S/3M

Position des capteurs				Régulation			
Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	Essieu 4	Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	Essieu 4
	X	X		Régulation basse		Côté par côté	

(Régulation basse = toutes les roues de l'essieu)

Branchement : L'alimentation électrique est obligatoirement réalisée par l'intermédiaire d'une prise ISO 7638:1997 à 5 ou 7 broches. Le conducteur doit être informé de toute défaillance du système de freinage ou de sa transmission par l'allumage de voyants conforme au règlement ECE 13R09-06 situé au tableau de bord du véhicule tracteur.

7.2.2. Fonctionnement en mode "dégradé" : ..... En cas de défaillance d'un élément du système EBS, 2 fonctions permettent d'obtenir les efficacités prescrites :

Fonction "redondance" : Permet d'obtenir un freinage commandé par la partie pneumatique seule sans correction et sans anti-blocage

Fonction "freinage d'urgence" : Permet d'obtenir une pression maximale dans les vases de freins lorsque la pression de commande pneumatique est supérieure à 90% de la pression du réservoir

7.4. Frein de stationnement : ..... Par vases à ressort

Disposition des essieux freinés :			
Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	Essieu 4
X	X	X	X

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1. Frein de service : ..... Par air sous pression

7.5.3. Frein de stationnement : ..... Par ressort *(vases à ressort)*

7.6. Assistance des freins : ..... Non

7.7. Réservoir d'énergie : ..... Freinage : 8 réservoirs de 10 litres et 4 réservoirs de 20 litres d'air comprimé pour un volume total de 160 litres

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : ..... Celui du véhicule tracteur

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : ..... Celui du véhicule tracteur

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : .. Par vidange des réservoirs

7.8. Type de freins : ..... A tambours à cames en S

7.10. Circuit de freinage pour la remorque :

7.10.1. Frein en cas de rupture de la conduite d'alimentation : .. Automatique par réserve d'air sur le véhicule *(actionnement de la valve relais d'urgence)*

Col de cygne :

7.7. Réservoir d'énergie : ..... Freinage : 1 réservoir de 40 litres d'air comprimé pour un volume total de 40 litres

Notice descriptive de la semi-remorque modulaire NOOTEBOOM type EURO-120-34P

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : PTE-ENG *(Plateau porte engins extensible)*
8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Plancher en bois, hayon avant en acier
8.9. Dispositifs de protection latérale : Assuré par le plateau surbaissé de chargement

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.2. Arrière :

Marque du dispositifs	Type du dispositifs	n° d'homologation CEE	Distance maxi entre le dispositif et la face AR HT du véhicule
NOOTEBOOM	ABE-12	e4*70/221*2000/8*0531*00	398 mm

8.11. Système anti-projections : Non, exempté *(carrosserie PTE-ENG surbaissé exemptée selon la note DSCR n° 25106 du 12.12.1995)*

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3. Feux de position :
9.3.1. Avant : 2 blancs indépendants ou combinés avec les dispositifs réfléchissants avant
9.3.2. Latéraux : 6 à 8 oranges de chaque côté, indépendants ou combinés avec les feux de positions latéraux
9.4. Feux rouges arrières : 2 rouges groupés avec les feux de freinage
9.5. Indicateurs de changement de direction : 2 oranges groupés avec les feux de freinage
9.6. Feux stop : 2 rouges groupés avec les feux rouges arrières
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 ou 2 blanc(s) indépendant(s)
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Avant : 2 blancs indépendants ou combinés avec les feux de position avant
9.8.2. Arrière : 2 triangulaires rouges indépendants
9.8.3. Latéraux : 6 à 8 oranges de chaque côté, indépendants ou combinés avec les feux de positions latéraux
9.9. Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de changement de direction commandé par le véhicule tracteur
9.10. Feu de marche arrière : 1 *(à droite)* ou 2 blanc(s) indépendant(s) ou groupé(s) avec les feux de freinage. Montage optionnel
9.11. Feu de brouillard arrière : 1 *(à gauche)* ou 2 indépendant(s) ou groupé(s) avec les feux de freinage
9.11. Feu de brouillard arrière : 1 *(à gauche)* ou 2 indépendant(s) ou groupé(s) avec les feux de freinage
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : Non
9.12.2. Arrière : 2 indépendants blanc/rouge en bas
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire : Oui, dispositifs 70R ECE
9.14. Feux spéciaux :
9.14.1. Signalisation de convoi exceptionnel : Au moins 1 gyrophare orange situé à l'arrière du véhicule
1 panneau "CONVOI EXCEPTIONNEL" à l'arrière du véhicule

10. DIVERS

10.1. Accessoires :
10.1.6. Le véhicule doit être équipé d'un extincteur à poudre pour feux de classe A-B-C de 6 kg minimum
10.2. Marque d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Sur le col de cygne à droite à l'avant
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro du constructeur : A l'avant droit de chacun des éléments du véhicule
10.2.3. Structure du numéro d'identification :
3 caractères : Code constructeur *(+ 500 exemplaires par an)* : XMR
6 caractères : Code de type : 6 caractères
1 caractère : Code ISO pour l'année de production : *(6 = 2006)* : 1 caractère
7 caractères : N° d'ordre dans la série du type : 7 chiffres
10.2.4. Le numéro d'identification est :
Col de cygne : XMREUR00660000665
Module d'essieux AR : XMREUR00250000665
Module d'essieux AV : XMREUR00460000665
Plateau télescopique : XMREUR01160000665

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : A côté de la plaque constructeur
11.2. Pression déclarée par le constructeur : 8,0 bars
11.3. Pression de disjonction : 2,2 bars
11.4. Pression aux têtes d'accouplement *(à la pression déclarée par le constructeur)*
11.4.1. A la tête d'alimentation *(de couleur Rouge)* : 6,5 à 8,5 bars
11.4.2. A la tête de commande *(de couleur Jaune)* : 6,5 à 7,5 bars

Freinage de service et de stationnement :	Module d'essieux AV			Module d'essieux AR			
	½ ligne n°1	½ ligne n°2	½ ligne n°3	½ ligne n°4	½ ligne n°5	½ ligne n°6	½ ligne n°7
Dimensions des actionneurs de freins :	30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"
11.5. Longueur des bras de leviers *(mm)* :	127	127	127	127	127	127	127
11.6. Course minimale des actionneurs de frein S_c *(mm)* :	46	46	46	46	46	46	46
Dimensions des actionneurs de freins :	30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"	30"/30"
Marque des actionneurs de freins autorisés :	WABCO	WABCO	WABCO	WABCO	WABCO	WABCO	WABCO
Référence des actionneurs de freins autorisés :	423 187 900 0	925 492 208 0	925 492 208 0	925 372 300 0	925 372 300 0	925 372 300 0	925 372 300 0

Réglage des correcteurs automatiques de freinage :	Module d'essieux AV			Module d'essieux AR		
	P entrée	Charge sous ½ essieux	P sortie	P entrée	Charge sous essieux	P sortie
Configuration à vide *(masses minimales)* :	6,5 bars	9000 kg	1,7 bars	6,5 bars	12000	1,8 bars
Configuration en charge *(masses maximales)* :	6,5 bars	42000 kg	6,0 bars	6,5 bars	56000	6,7 bars

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : Freinage : Marquage F Servitudes : Marquage S
Le marquage est effectué par des lettres autocollantes ou peintes de couleur distincte par rapport à la couleur du ou des réservoirs
11.8. Observations : ..... Disques de vitesses 60, 80 et 90. Visite technique annuelle obligatoire.

12. TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

12.1. Position du centre de gravité du chargement pour circulation sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route :

Longueur utile du plateau surbaissé	Empattement *(pt 2.8.3. / 2.8.6.)*	Longueur totale Hors tout	Semi-remorque 4 essieux : Position du centre de gravité du chargement PTC 92000 kg	Semi-remorque 7 essieux : Position du centre de gravité du chargement PTC 119000 kg	Semi-remorque 7 essieux : Position du centre de gravité du chargement PTC 121500 kg
7,500 m	11,930 / 18,255 m	20,920 / 25,570 m	6,231 m	9,342 m	9,506 m

Position du centre de gravité du chargement mesurée en avant du milieu du train roulant arrière

Pour circuler sous couvert de l'article R.433-1 du Code de la Route, le certificat d'immatriculation doit porté la mention suivante : TE EXCLUSIF – R.322-2

La réception et l'immatriculation de ce véhicule ne pouvant être interprétées comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être accordée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.